



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique familiale

Question écrite n° 38673

Texte de la question

M Jacques Barrot demande à Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargée de la santé et de la famille, quelles dispositions elle entend prendre pour inciter les publicitaires chargés d'assurer la promotion des produits de consommation courante, à montrer l'image d'une famille de trois enfants et non systématiquement l'image d'une famille de deux enfants. Bon nombre d'associations familiales, préoccupées par la baisse de la démographie et résolues à soutenir la politique du ministre en faveur du troisième enfant, font remarquer que dans notre société tout est prévu pour les familles de deux enfants seulement. C'est ainsi qu'à l'arrière des voitures sont prévues deux ceintures de sécurité et non trois. Il en est de même pour certains articles tels que les valises pique-nique qui prévoient quatre couverts et non cinq. Sans vouloir multiplier à l'infini les exemples, il est aisé de démontrer que la norme de consommation de la sécurité française ne répond que très rarement au souhait du troisième enfant. Il lui demande de prendre des dispositions et recommandations pour que la publicité et notamment la publicité télévisuelle intègre la notion de famille de trois enfants plutôt que celle de deux enfants.

Données clés

Auteur : [M. Barrot Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38673

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1406